

VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le vendredi 20 décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS:

Mme Sonia LAGARDE M. Jean-Pierre DELRIEU Mme Chantal BOUYE M. Patrick GUILLON Mme Fabienne CHARDIGNY

Mme Diane BUI-DUYET

DATE DE CONVOCATION M. Warren NAXUE 13/12/2024 M. Marc ZEISEL

> Mme Pascale SERVENT M. Michel FONGUE Mme Janine BAJON

Mme Vaimoe ALBANESE M. Nicolas BRIGNONE Mme Cindy PRALONG M. Christophe DELESSERT Mme Charlotte THAIAWE Mme Stéphanie PAIMAN

M. Alexandre MACHFUL Mme Tuilogona O'CONNOR M. Marc LE LEIZOUR

Mme Anne-Christine CHIMENTI Mme Kimberley BARONI Mme Laurène CASSAGNE M. Michel DESMEUZES Mme Christine BELLET

M. Jean-Marie FIRMIN-GUION Mme Liliane CONDOUMY M. Claude CHARLOT M. Patrick SAKOUMORI Mme Christiane SARIDJAN Mme Magali MANUOHALALO M. Jérémie KATIDJO-MONNIER

M. Joseph BOANEMOA M. Emmanuel BERART M. Bernard LAVANDIER M. Jonas TAOFIFENUA

formant la majorité des membres en exercice.

DATE D'AFFICHAGE

13/12/2024

ABSENTS EXCUSES:

M. Makaokio FIHIPALAI Nombre de 53 Mme Laurie HUMUNI conseillers en exercice M. Tristan DERYCKE Mme Françoise SUVE Nombre de présents 36 Mme Isabelle LAFLEUR Nombre de votants 51 M. Philippe BLAISE (15 procurations) Mme Naïa WATEOU

M. Luc BRUN Mme Valérie LAROQUE M. Bruno CAPY

M. Christophe DELIERE Mme Muriel GERMAIN M. Daniel HINSCHBERGER Mme Veylma FALAEO M. Eric MELTESALE Mme Christine LE SAINT Mme Jeanne POELLABAUER

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024-1297

portant approbation de l'urgence attachée à l'examen de la délibération relative au transfert d'une parcelle de terrain du budget principal au budget annexe de la résidentialisation du secteur de N'Du

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 20 décembre 2024

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie.

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment son article L. 121-10,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2020/1008 du 11 juin 2020 adoptant le règlement intérieur du conseil municipal, notamment ses articles 12-3 et 18-3,

Considérant l'urgence à acter expressément le transfert de la parcelle de terrain afin de constater l'opération d'un point de vue comptable sur l'exercice 2024,

VU la note explicative de synthèse n° 2024/129 du 18 décembre 2024,

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

ARTICLE 1er /

Est approuvé le caractère d'urgence s'attachant à l'examen du projet de délibération relative au transfert d'une parcelle de terrain du budget principal au budget annexe de la résidentialisation du secteur de N'Du.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <u>www.telerecours.fr</u>.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Page 3/3

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur 988-200012508-20241220-3204-DE-1-1 Réception par le Haut-commissariat : 23 décembre 2024

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 DÉCEMBRE 2024

Notification:

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 20 décembre 2024

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Madame Kimberley BARONI

SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES:

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- MISE EN LIGNE	1